

*Université des Sciences Humaines*

*Strasbourg II*

**Mémoire de licence en  
Sociologie :**

**M E R E S   E N   P R I S O N**

**JUIN 1994**

Présenté par : ●●●●●●●●

Sous la direction de M. ●●●●●●●●

# MEMOIRE : MERES EN PRISON

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
A. LA PRISON	4
B. LES PRISONS DE FEMMES (EX. FLEURY-MEROGIS)	7
II. CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE	9
A. LA CRIMINALITE CHEZ LES FEMMES	10
B. IMPORTANCE DU SUJET	12
III. ANALYSE : MERES/ENFANTS	14
A. L'EXISTENCE EN PRISON	15
B. SEPARATION ET SITUATION VECUES	19
C. EXPLICATION A LEUR(S) ENFANT(S)	24
IV. ANALYSE DES ENTRETIENS REALISES AU CENTRE PENITENTIAIRE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG	26
A. PRESENTATION DE LA PRISON DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG	27
B. ANALYSES	31
C. CONCLUSION DES ANALYSES	39
V. CONCLUSION	42
VI. ANNEXE	44
VII. BIBLIOGRAPHIE	60

---

# I. INTRODUCTION

## A. LA PRISON

Depuis des millénaires et jusqu'au deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, la prison n'a tenu qu'un rôle modeste parmi les peines infligées. Le prix des crimes et des délits s'est payé en châtiments corporels.

L'obsession carcérale commence au XIX<sup>e</sup> siècle. La Révolution Française, avec le Code pénal de 1791, consacre la peine de prison, mais elle n'a ni le temps ni les moyens de l'organiser.

Lorsqu'en 1801 Bonaparte réorganise l'administration pour faire face à ses énormes dépenses militaires, il ampute le budget déjà maigre des prisons. Il espère économiser avec la mise en place du système de la prison-manufacture gérée par un entrepreneur privé sous la surveillance de gardiens payés par l'Etat. Ce système a fonctionné en France entre 1810 et 1890.

D'ailleurs l'historien Jacques-Guy PETIT a analysé cette prison manufacture et a montré son inhumanité : la discipline, la privation provoquent une mortalité qui est jusqu'à 5 fois plus grande à celle de la population libre.

Une amélioration s'annonce au début du siècle, mais les idées modernes sont encore loin.

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, l'état des lieux des prisons est catastrophique. Entre les deux guerres, l'opinion s'était émue du terrible sort des bagnards. En outre l'horreur des camps nazis appelait d'urgence des réformes morales symboliques. Un mouvement de réforme pénitentiaire s'installe. Cette réforme pour, qui s'est ainsi affirmée au début de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été favorisée à l'origine par l'effondrement des systèmes totalitaires du nazisme et du fascisme, par le grand sursaut humanitaire qui a abouti à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et par le mouvement de coopération internationale marqué par l'action des Nations-Unies d'abord et du Conseil de l'Europe ensuite.

Une sorte de consensus semble donc s'être établi sur trois directions essentielles de la politique pénitentiaire que l'on peut résumer de la façon suivante :

- \* la peine privative de liberté doit consister strictement dans la seule privation de cette liberté sans contrainte ou souffrance surajoutée à la peine;
- \* l'exécution de la peine doit tendre principalement à la rééducation et à la réinsertion du délinquant;
- \* le régime et l'action pénitentiaires doivent assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Aujourd'hui on ne peut plus dire que la pénalité punisse, elle aide plutôt les prisonnier à se réhabituer à la société qui les attend après leur libération. La prison se révèle être un instrument de régulation. De l'entrée à la sortie, les trois étapes de l'incarcération, du séjour et de la libération font sentir au condamné qu'il s'est coupé du monde des honnêtes gens, pour appartenir à celui des criminels.

Contrairement à cette socialisation, cette désadaptation est inhérente à la prison. Les méthodes, les guerres modernes appliquées à l'intérieur des établissements fermés, peuvent en atténuer les effets, mais non les supprimer. Le solde reste lourdement négatif. Trop de prisonniers récidivent.

Comme les prisonniers dans la caverne de PLATON, les administrations pénitentiaires, enchaînées par les contingences matérielles et financières, liées par des règles juridiques encore strictes sur l'exécution des peines ne voient pas l'essence des choses. Elles cherchent à soigner sans savoir la cause profonde du mal. La connaissance des facteurs du crime, qu'on appelle criminologie, se trouve dans l'enfance. La maladie, la folie, la bêtise, les conflits vécus au cours de l'enfance, la misère, le dépaysement, etc, peuvent rendre criminels. Mais il reste inconnu pourquoi tel ou tel enchaînement de troubles et de malheur accule au crime, certains individus, détenus ensuite en prison et pourquoi il afflige de manière différente la majorité des autres, restés honnêtes et libres malgré la même constellation défavorable. L'ignorance est telle que l'ordre s'est renversé. C'est la science pénitentiaire qui renseigne aujourd'hui la criminologie.

Depuis deux siècles la prison est l'objet de discours politique, juridique et idéologique. La prison peut être vue sous deux aspects importants :

- \* d'une part, sous un aspect répressif et sécuritaire qui présente la prison comme la peine servant à châtier et à intimider les criminels incorrigibles;
- \* d'autre part sous un aspect réformiste et humaniste qui présente la prison comme un lieu qui doit préparer la réinsertion sociale.

La prison a connu une évolution considérable : une évolution disciplinaire et institutionnelle.

## **B. LES PRISONS DE FEMMES**

### **(exemple : Fleury-Mérogis)**

En France, il existe environ quarante établissements qui accueillent des femmes condamnées à des peines de prison. Normalement, il s'agit de prisons d'hommes où des petites unités sont réservées aux femmes.

Les femmes qui sont arrêtées à Paris et dans les environs sont le plus souvent incarcérées dans la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Mais Fresnes et Versailles ne sont pas des endroits inconnus. Ces maisons d'arrêt accueillent les femmes condamnées à de courtes peines d'emprisonnement. Les femmes qui sont passibles d'une peine de plus de deux ans sont envoyées dans le centre pénitentiaire de Rennes.

Récemment on a parlé de deux nouveaux centres: l'un se trouve à Bapaume et l'autre à Joux-La-Ville.

Fleury-Mérogis est le plus grand établissement pénitentiaire non seulement de la France, mais de toute l'Europe. En 1966, date de la mise en service de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, était encore prônée l'idée des complexes gigantesques. Normalement la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis devait recevoir trois mille sept cents à trois mille huit cents détenus, mais à la fin de l'année 1984 on en comptait cinq mille six cents. Comme ce nombre dépasse largement les limites on a parlé d'instaurer un numéro clausus, mais jusqu'à présent cette tentative n'a pas encore abouti, malgré le fait qu'à travers cette solution tout le monde se trouverait mieux, le personnel comme les détenus. A cause de la montée de la population pénale on a dû placer deux personnes dans une cellule qui était prévue pour seulement une personne et on a dû placer trois personnes dans une cellule prévue pour deux.

Le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis est composé de la maison d'arrêt des hommes qui dispose de 3.000 places et de la maison d'arrêt des femmes qui dispose de 280 places. Il existe également un centre pour les jeunes détenus qui dispose de 500 places.

A la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) la tradition veut qu'on s'adresse aux détenues avec "Madame". Il y règne une ambiance spécifique, mais cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'attitudes violentes ou d'agressions verbales. D'ailleurs on peut remarquer que les tentatives d'évasion sont moins nombreuses chez les femmes que chez les hommes. Comme on est chargé de remplacer le verre triplex des fenêtres dans la Maison d'Arrêt des Hommes (MAH), les fenêtres initiales dans la MAF sont encore toujours en place.

Jadis, le personnel de la MAF était uniquement féminin, mais depuis 1986 on a embauché un directeur et deux éducateurs.

On peut évoquer que l'enseignement est largement développé; un tiers des prisonniers suivent une scolarité. Quant à la formation professionnelle, les détenues de la MAF peuvent suivre une formation de sténodactylo, de comptable, d'employée de bureau, etc.

Comme un grand nombre des détenu(e)s souhaitent travailler, on leur impose toutes sortes de travaux non-spécialisés, comme par exemple la fabrication de petits objets, de jouets, ...

Bon nombre de problèmes se posent avec une telle population pénale non-spécialisée. Normalement les détenus ne restent pas longtemps dans l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

---

## **II. CONSTRUCTION DE L'OBJET DE LA RECHERCHE**

## **A. LA CRIMINALITE CHEZ LES** **FEMMES**

La criminalité est moins représentée chez les femmes que chez les hommes. Des théories qui s'occupent à expliquer la part minime des femmes dans la criminalité se distinguent souvent par leur caractère discriminant. Il y a quelques années où la passivité de la femme comptait pour l'explication possible de l'existence ou la non-existence de la criminalité féminine.

Aujourd'hui encore il y a des partisans d'une théorie qui voit un rapport entre l'émancipation de la femme et la criminalité. Dans cette thèse, il y a plusieurs préjugés : le mouvement féministe et l'émancipation de la femme seraient dangereux, l'émancipation sociale et économique masculiniserait (viriliserait) les femmes, ...

Comme la criminalité est un phénomène social, la criminalité des femmes (de même que celle des hommes) ne s'interprète ni individuellement, ni par une théorie sociale. Il paraît que les normes qui sont réglées par le droit pénal ont une signification différente en ce qui concerne le mode de vie de la majorité des femmes et de celui des hommes. Ceci ne veut en aucun cas dire que les femmes n'ont pas de comportements divergents, mais que leurs lignes de conduite ne sont souvent pas recensées par le droit pénal (comme par exemple la prostitution, l'abus d'alcool, l'abus de médicaments, ...).

La situation des femmes punissables est marquée par le fait qu'elles sont atteintes par les discriminations et les désavantages sociaux existants de même qu'en tant que criminelles, elles succombent à une discrimination et à un préjugé particuliers.

Les désavantages sociaux, spécialement pour les femmes des couches inférieures, se reflètent entre autres dans le manque de possibilités d'accès au marché du travail, ainsi que dans des sentiments d'insécurité face à l'avenir et d'incompétence dans le domaine familial et domestique.

La criminalité des femmes devrait être traitée avec les moyens particuliers à cause de sa diffusion spécifique.

## **B. L'IMPORTANCE DU SUJET**

Elles sont mères de famille, célibataires, mariées ou divorcées.

Elles ont des enfants "en âge de comprendre", ou au contraire trop petits pour savoir.

Elles sont en prison ... ? et l'enfant ?

La maternité vécue derrière les barreaux, cela pose de nombreux problèmes aux femmes, aux enfants, à la famille, à la société. L'univers carcéral, en effet, n'a pas été conçu pour accueillir des familles entières. Seuls y séjournent ceux et celles qui ont commis un acte répréhensible par la loi. Les enfants des coupables eux, devront attendre, - chez le père, les grands-parents maternels ou paternels ou encore dans une famille d'accueil-, le retour de "maman".

Comment les mères de famille vivent-elles leur incarcération? Quels sont les problèmes que rencontrent les mères de famille emprisonnées en ce qui concerne la relation avec leur(s) enfant(s) ?

Il est vrai qu'un certain nombre de problèmes se posent à ces femmes que ce soit en ce qui concerne leur vie en prison ou leur vie après leur libération ou que ce soit la relation avec leur(s) enfant(s), leur mari ou leur famille.

Le problème le plus intéressant me semble être celui de la séparation de la mère et de l'enfant. Dans la plupart des cas il s'agit d'enfants encore jeunes qui ont beaucoup besoin d'une personne de référence. Généralement cette personne est la mère; la mère qui s'investit beaucoup dans cette relation et qui, en tout ce qu'elle fait, cherche à aider l'enfant pour qu'il trouve son chemin dans la vie. Assez souvent la mère se tient, ou est tenue, pour responsable de la réussite ou de l'échec de l'enfant. Elle doit donc porter une grande responsabilité.

Or, quand cette relation est brutalement détruite ou interrompue, quand la mère est séparée de l'enfant pour une durée plus ou moins longue, il est

évident que des problèmes surviennent. Car, en effet, la prison est un univers totalement étranger à la maternité. C'est entre autre un univers d'infantilisation où il faut lutter pour rester adulte, pour se percevoir comme mère.

Le meilleur moyen de parler des problèmes spécifiques des mères de famille en prison c'est d'aller interroger les premières intéressées : ces femmes qui, ayant commis une "faute" (crime, ou simple délit) se voient temporairement séparées de leur famille et en particulier de leur(s) enfant(s).

Des entretiens réalisés au Centre Pénitentiaire de Schrassig au Grand-Duché de Luxembourg seront analysés dans la troisième partie.

---

**III. ANALYSE :  
MERES/ENFANTS**

## A. L'EXISTENCE EN PRISON

La journée en prison est déterminée du matin jusqu'au soir. Les heures et les jours passent lentement et sont difficiles à supporter, aussi bien pour l'âme que pour le corps, mais paradoxalement l'arrivée en prison correspond pour certaines à un soulagement. On peut même dire que c'est un "terminus" de la vie qu'on a menée à l'extérieur, car on a su qu'un jour on serait arrêté par la police; on savait qu'on se trouvait dans l'illégalité. Donc l'apparition brusque de la police pour l'arrestation a mis fin à cette période.

Très souvent la première impression de la prison est une perception sombre. La vie en prison dévore les premières émotions de ces femmes épuisées, déconcertées qui ont été enlevées à leur milieu familial.

A l'arrestation on obtient un numéro d'écrou, on ne se sent donc plus comme une personne. L'inventaire des vêtements est fait, le sac à main et les bijoux sont confisqués à l'exception de l'alliance et de la montre. On reçoit en contrepartie un petit sac dans lequel se trouve du linge, du savon, des serviettes hygiéniques et des renseignements sur la prison. C'est une dépossession brutale de soi, une coupure avec sa vie antérieure, une renonciation de toutes ses activités, à son univers personnel, à ses repères. Il arrive que les femmes mariées ne puissent même plus garder leur nom de femme. En fait presque tout pour dépersonnaliser la détenue. Tout ce qu'elle possède encore c'est son numéro d'écrou, son nom, son délit et sa condamnation (exemple de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis).

La première impression qu'ont les femmes de la prison est qu'elles se sentent dans un vide. On se croit coupé de tout en ne voyant que les grilles et les portes de la prison.

Le premier temps est très difficile à supporter et les jours ne passent que très lentement. Peu à peu on commence à s'habituer plus ou moins selon les circonstances.

Après avoir été incarcérées un certain temps, certaines femmes se sentent protégées par les murs qui les entourent tout le temps. Comme la vie en prison est dure, les problèmes de la vie extérieure deviennent de plus en plus flous. Mais cette sensation est de courte durée, elle aide à se dissiper pendant quelques semaines, quelques mois.

Les femmes ne sont jamais seules, elles vivent tout le temps avec leur(s) codétenue(s). Comme par exemple à Fleury-Mérogis où dans une cellule prévue pour une personne il y en a deux, dans une cellule pour deux il se trouve trois personnes et parfois même plus. Dans cette maison d'arrêt qui est surpeuplée, les femmes vivent dans les conditions catastrophiques, la promiscuité est insupportable. Les femmes vivant dans une cellule n'ont à leur disposition qu'un lavabo, qu'une toilette et qu'un seul bidet. Et le pire c'est que les WC ne sont pratiquement pas séparés du reste de la pièce. Les femmes mènent ici une vie sans répit, elles ne peuvent pas se retirer pour quelques heures. Vivant dans de telles conditions on peut comprendre qu'il tarde aux femmes de pouvoir quitter cet établissement et de retrouver leur environnement familial.

Les femmes veulent vivre avec les gens qu'elles aiment. L'absence d'autonomie, la perte de l'identité, la séparation avec la famille et les amis, le déchirement pour les mères de famille d'être séparées de leurs enfants sont des facteurs qui aggravent la situation des femmes en prison.

La souffrance d'être séparées de leur(s) enfant(s) n'a pas de limite et ne diminue pas non plus avec le temps. Les femmes en prison ont fixé leur regard sur le monde extérieur. Elles pensent constamment à leur foyer et à leur(s) enfant(s), elles se soucient du bien-être et de la sécurité de leur(s) enfant(s).

Pour communiquer avec le monde extérieur il faut écrire des lettres qui, avant de sortir sont lues par les gardiennes. Aucune lettre ne quitte la prison sans être lue, sauf celles qui sont adressées au juge, à l'avocat ou à l'assistant social. Les visites en prison ont lieu des jours précis de la semaine. Pour prendre de nouveau l'exemple de Fleury-Mérogis, les heures de visite sont fixées 3 fois par semaine : le lundi, le mardi après-midi et les samedis toute la journée. Cette "heure" de visite dure une demi-heure, une demi-heure trop courte pour annoncer des nouvelles,

pour se renseigner des enfants, pour confier ses sentiments. D'ailleurs dans des cas exceptionnels comme par exemple si le(s) visiteur(s) vien(nen)t de loin ou pour des raisons familiales une heure de visite est accordée. Le prisonnier qui bénéficie de ce droit particulier est obligé de faire une demande auprès du directeur de la prison. Pendant ce temps de visite on ne se sent jamais seul, une gardienne est toujours présente et rien ne lui échappe.

A Fleury-Mérogis, les visites des enfants qui sont placés à l'"Aide Sociale de l'Enfance" sont réservées au mercredi matin.

Avant et après les heures de visite les visiteurs de même que les prisonnières sont fouillés. La fouille obligatoire a toujours lieu après les visites. Ces examens ont pour but de trouver de la drogue éventuelle. Mais ces examens ne donnent presque jamais de résultats.

Après 18 heures les cellules sont fermées et on se retrouve de nouveau devant une longue nuit carcérale. Les frayeurs, les douleurs morales surgissent et pour pouvoir oublier tous ces "maux" il faut essayer de dormir, mais une insomnie insupportable s'installe. Aussi les femmes incarcérées utilisent-elles énormément de somnifères. De cette manière, elles ont trouvé la solution pour échapper aux problèmes qui les persécutent tout le temps.

En ce qui concerne l'obtention d'un travail il faut faire partie des privilégiées car il n'est pas facile d'en avoir le droit. Le chômage est également présent en prison et les postes de travail sont rares. En principe les détenues isolées et celles qui n'obtiennent pas l'aide financière de l'extérieur sont favorisées pour l'obtention d'un travail. A Fleury-Mérogis environ un tiers des femmes occupent un poste de travail et les emplois disponibles changent de temps en temps ce qui est dû aux diverses relations entre les concessionnaires privés et l'administration pénitentiaire. Ces concessionnaires passent une commande précise et entendent que tout se passe dans le délai fixé et avec le soin attendu. Ils se trouvent dans une position de force et exercent une certaine pression sur les détenues par personnes interposées.

A Fleury-Mérogis, il y a un atelier qui s'occupe du conditionnement de boîtes de jus de fruits, un autre sert à la production de matériel de perfusion pour les hôpitaux, un troisième fabrique des jouets. Le travail se fait à la chaîne et il est payé à la pièce. Les ouvrières touchent un salaire faible qui s'élève à somme de 400 à 500 francs par mois pour plus de 6 heures de travail par jour. L'emploi en prison est caractérisé par l'insuffisance des moyens logistiques et par la faible qualification des ouvrières.

De ce fait on peut parler d'une main-d'oeuvre bon marché qui n'a jamais de congé et qui n'adhère à aucun syndicat. Ces ouvrières sont d'une grande rentabilité pour les entreprises privées. A leur sortie de prison elles ne possèdent qu'une partie de leur argent après avoir payé les frais de justice et l'indemnisation des parties civiles, de même que les charges sociales etc.

Malgré ces circonstances, le travail règle la vie en détention et il est l'élément essentiel pour une réinsertion sociale favorable.

## **B. SEPARATION ET SITUATION**

### **VECUES**

Si on entend parler de femmes en prison, on ne pense pas tout de suite que ces femmes peuvent être aussi des mères de famille. Mais il existe beaucoup de mères incarcérées qui vivent mal cette séparation de leur(s) enfant(s). On les a enlevées à leur milieu familial et séparées ainsi de leur(s) enfant(s), elles se font des soucis : Où se trouve(nt)-il(s) pendant l'incarcération? Est-ce qu'il(s) n'a(n'ont) pas de problèmes à l'école ? Est-ce qu'il(s) va(vont) bien ? Qui s'occupe d'eux ? Est-ce qu'il(s) ne lui en veut (veulent) pas ? Les mères se posent toutes ces questions et encore beaucoup d'autres... Les enfants aussi vivent mal cette situation qui est très souvent accompagnée de problèmes énormes.

Les enfants vivraient normalement après l'arrestation de leur mère chez leur père, mais très souvent le père n'a pas le temps nécessaire de s'occuper de son (ses) enfant(s), ou les parents se sont séparés ou encore le père a disparu et ne donne pas de ses nouvelles voire il se trouve également en prison.

Par ce fait l'enfant est souvent accueilli par d'autres membres de la famille qui sont le plus souvent les grands-parents maternels. Dans ces circonstances ces membres de la famille font de leur mieux pour aider les enfants et ce sont eux qui les accompagnent à la prison, seulement si ceux-ci connaissent la vérité, pour voir leur mère.

Mais il arrive qu'il y ait des familles qui sont incapables d'héberger l'(les) enfant(s) et donc on est obligé de se tourner vers l'aide sociale. Ainsi l'(les) enfant(s) sont placé(s) dans une famille d'accueil ou même dans un foyer. Ici les enfants ont beaucoup de mal à s'adapter : les personnes et l'environnement lui/leur sont inconnus.

Le service de l'Aide Social de l'Enfance, le président du Conseil Général est responsable de tout enfant placé en dehors du cadre familial. Il doit s'occuper de la situation de cet enfant : il doit trouver des conditions d'accueil et d'hébergement qui correspondent à l'enfant. Cette Aide

Sociale de l'Enfance doit assurer la protection de l'enfant sur le plan social et administratif, mais également sur le plan des mesures judiciaires qui peuvent être prises par les juges pour enfants.

Les enfants veulent savoir où se trouve leur mère et en apprenant la vérité, ils tiennent à la voir. Ils ont le droit d'avoir des relations avec leur mère incarcérée (ou leur parent incarcéré) de même que la mère y a droit (le parent a droit à des relations avec son(ses) enfant(s)).

A partir de 15 ans les enfants reçoivent un permis de visite alors qu'avant ils sont portés sur le permis de visite des parents, dans notre cas sur celui du père. Normalement cet âge est fixé par la gestion pénitentiaire.

Le maintien de la relation par ce droit de visite signifie beaucoup plus qu'une simple rencontre de temps en temps. Il sert à tenir la famille ensemble et par conséquent la réinsertion sera rendue plus facile. Si aucun contact n'existait entre les membres de la famille, le rétablissement de la cohabitation après la libération de la détenue deviendrait difficile.

Il est évident que la mère rencontre son enfant lors du temps de visite dans des circonstances pénibles; on ne se sent pas proche de son enfant.

Ce sont des initiatives privées qui s'occupent de ces problèmes et essayent de rendre possible les visites en prison.

C'est à partir de 1986 avec l'association "Relais enfants-parents" que Marie France BLANCO se charge d'aider ces enfants qui après avoir été séparés de leur mère (ou père) ne comprennent plus rien, ils ne comprennent pas pourquoi leur mère n'est plus là. Avec cette création de l'association Relais enfants-parents on essaie de rétablir les liens entre l'enfant et son parent (ou ses parents). Cette association organise une sorte de relais entre le monde intérieur et extérieur de la prison, elle tente de rendre le contact entre l'enfant et le(s) parent(s) plus facile.

Le Relais enfants-parents prépare la réinsertion familiale et sociale des mères à leur sortie de prison. Cette possibilité de relation pendant l'emprisonnement aide à soulager la situation dans laquelle se trouve l'enfant et contribue en même temps à mieux la saisir (comprendre).

La première pratique de cette occasion a eu lieu en juillet 1985 à la maison d'arrêt des femmes à Fleury-Mérogis. Au début 1986 le Relais enfants-parents connaît un ensemble d'activités pour ces femmes incarcérées. Par surcroît les femmes peuvent s'adresser à une éducatrice et à un psychologue qui sont à leur disposition. Aujourd'hui l'installation du Relais enfants-parents est répartie dans 15 établissements pénitentiaires de la France et connaît un grand succès.

Le Relais enfants-parents s'est préoccupé également de la conservation de l'histoire familiale par plusieurs facteurs :

- \* Il existe des actions à l'intérieur de la prison : des intermédiaires entre la femme incarcérée et l'enfant
  - . ateliers de création : réalisation concrète d'objets destinés aux enfants
  - . ateliers de relation : expression en groupe de la relation avec l'enfant
  - . intervention d'information sur le monde de l'enfant (littérature enfantine ...)
  - . soutien et accompagnement de situations individuelles
  - . préparation à la visite de l'enfant
  
- \* Il existe des actions à l'extérieur : des passerelles entre l'enfant et sa mère
  - . collaboration avec les responsables des centres d'accueil et ses référents de l'enfant.
  - . suivi des relations avec la famille et les travailleurs sociaux
  - . transmission des objets et des informations recueillis auprès des parents
  - . permanence d'accueil des familles
  - . accompagnement au parler
  
- \* Finalement il existe des actions de liaison avec les services sociaux des passerelles entre les équipes du terrain.

(⇒ *extrait du livre "Paroles d'innocents" de Brigitte HEMMERLIN  
p. 285-286*)

La demande de se voir en groupe provient toujours des parents. On doit d'ailleurs évoquer une différence chez les hommes c'est-à-dire chez les pères incarcérés. Tandis que les femmes se rencontrent en groupe pour se reconnaître comme mères et pour fabriquer des objets pour leur(s) petit(s), les pères préfèrent des sessions pour parler, appelées des permanences, de leurs enfants. Ils aiment mieux parler de leurs enfants, apprendre des choses sur les enfants et de surcroît ils peuvent créer des objets pour leurs enfants dans leur cellule. Dans ces groupes de discussion les femmes aussi bien que les hommes, ne sont pas tous à même de parler de tout ce qui les tracasse. Dans cette situation on leur propose de s'adresser à des psychologues du Relais enfants-parents qui vont les aider à maîtriser les problèmes qu'ils ont avec leur(s) enfant(s).

L'action du Relais enfants-Parents a pris ses débuts grâce au support du Ministère de la Justice, de la Fondation de France et de l'Association Delta 7 qui annoncent leur attachement au projet par leur soutien financier et logistique. Elle a pu s'affirmer grâce au concours de la Solidarité de la Santé et de la Protection Sociale et du Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes.

Sous la direction de Marie-France BLANCO se sont aussi installés des lieux de rencontres entre parents et enfant(s) plus spécifiques. Il s'agit des espaces-enfants qui se trouvent dans les centres de détention de Poissy, Melun et Joux-la-Ville. Ces espaces-enfants sont des jardins d'enfants où les petits ont la possibilité de jouer. On y trouve également un parloir où les enfants peuvent circuler entre leur parent et la petite aire destinée pour jouer. Les enfants qui peuvent profiter de cet espace sont âgés de 18 mois à 14 ans et ils sont surveillés par des éducatrices qui s'occupent d'eux et qui les écoutent en outre s'ils ont des problèmes avec leur parent incarcéré.

De même que le Relais enfants-parents, l'espace-enfant a connu un succès considérable. Il faut remarquer que par cette installation les autres personnes, c'est-à-dire les non parents ne sont plus dérangés aux parloirs lors des heures de visite à cause des enfants venus voir leur parent. Donc cet espace-enfant amène des avantages pour les deux côtés.

Etre incarcéré signifie avoir commis une faute, un délit, un crime, c'est-à-dire on a transgressé la loi et par conséquent on est puni par l'emprisonnement. Etre parent aggrave la situation; on n'est pas un bon exemple pour son(ses) enfant(s).

La détenue qui franchit les murs de la prison n'est plus la personne qu'elle était auparavant, elle tombe dans l'anonymat. Elle n'est plus considérée comme mère, elle est traitée comme toute autre personne de la prison.

Le contact peut être maintenu par les temps de visite et par des lettres. Les lettres sont d'ailleurs lues avant qu'elles sortent de l'établissement pénitentiaire. Par le courrier les enfants sentent que leur mère ne les a pas oubliés et par réplique les mères peuvent constater que les enfants ne leur en veulent pas.

Mais généralement le contact avec l'enfant (les enfants) est considéré comme difficile. Cependant il faut évoquer que l'âge de l'enfant joue un rôle primordial : les enfants sont soit trop petits pour savoir écrire, soit ils n'en ont pas l'habitude. Et très souvent les visites ne sont que possibles par l'intermédiaire des adultes. Les enfants intégrés dans des familles d'accueil ou dans des foyers doivent souvent passer plusieurs stades pour pouvoir rendre visite à leur mère : par la maison de correction au service social, par le service de la jeunesse aux responsables de l'enfant.

Il existe des mères qui ne souhaitent pas du tout la visite de leur(s) enfant(s) dans l'établissement pénitentiaire, parce qu'elles ne veulent pas que leur(s) enfant(s) la voient dans une telle situation. D'autre part il y a des mères qui souhaitent, mais ne peuvent pas voir leur(s) enfant(s), parce qu'il n'y a personne qui pourrait l'(les)amener à la prison et qu'en plus la mère n'obtient pas encore de congé ou de relâchement de peine.

Pourtant voir son enfant pour la première fois devant soi pendant l'incarcération n'est pas simple, car cette première rencontre donne lieu à des "refus douloureux". On ne sait pas comment se comporter vis-à-vis de son enfant, malgré le lien irremplaçable qui unit un enfant et sa mère. C'est un lien dont la rupture brutale repousse la mère de tout ancrage dans la réalité.

## **C. EXPLICATION A LEUR(S)**

### **ENFANT(S)**

Les mères se trouvent en prison et les enfants attendent le retour de leur maman chez le père, chez des membres de la famille, dans une famille d'accueil où même dans un foyer. Est-ce qu'ils savent ce qui s'est passé ? Est-ce ce qu'ils ont l'âge de comprendre pourquoi leur mère est incarcérée ? Est-ce qu'après tout on leur a raconté la vérité sur leur mère ? Est-ce que la vérité n'est pas nuisible pour l'évolution de l'enfant ?

La relation qui existe entre une mère et son enfant est irremplaçable. La séparation radicale entraîne beaucoup de problèmes. L'enfant ne peut pas comprendre pourquoi sa mère l'a soudainement quitté sans avoir rien expliqué. L'image que l'enfant s'est fait de sa mère s'est effondrée. Il se pose des questions : Est-ce qu'elle ne m'aime plus ? Va-t-elle revenir ?

Mais la mère aussi est hantée de questions et de sa mauvaise conscience parce qu'elle a laissé derrière elle son (ses) enfant(s). Est-ce qu'elle est capable de lui (leur) dire la vérité ? Comment lui (leur) expliquer qu'elle l'aime (les aime) encore ? Est-elle elle-même apte à parler de sa situation ?

Il est difficile de reprendre le contact pour lui (leur) expliquer. Et très souvent il n'y a pas de personne de référence, de père, qui puisse apprendre et faire comprendre l'événement à l'enfant (aux enfants).

On pense qu'il vaut mieux ne rien dire pour ne pas blesser le petit et par la suite on ne veut pas causer de problèmes à la famille dans laquelle l'enfant (les enfants) est (sont) hébergé(s) pendant l'incarcération de la mère. En outre on ne peut pas connaître la réaction du petit quand il apprend que sa mère se trouve en prison. La vérité lui causerait peut-être aussi des problèmes à l'école avec ses amis. Mais il faut se poser la question s'il est bien de laisser croire à l'enfant une histoire qui n'est pas vraie, car on lui a sûrement donné des raisons pour l'absence de sa mère.

Celle-ci veut à la fois protéger son(ses) enfant(s) des condamnations de l'extérieur et empêcher que son(ses) propre(s) enfant(s) ne la juge(nt) et ne la rejette(nt) alors que d'une part il(s) n'est (ne sont) pas en âge de comprendre et que d'autre part, il(s) ignore(nt) complètement l'univers carcéral et son fonctionnement.

Il semble pourtant qu'un enfant d'un certain âge est tout à fait capable de comprendre qu'il arrive aussi aux adultes de faire des erreurs, de mal faire et d'être punis pour cela; et que choisir d'enfermer à son tour l'enfant dans le mensonge (même en se promettant de tout lui dire plus tard), le silence et l'isolement n'est pas forcément la bonne solution.

S'avouer coupable devant son enfant d'une faute relevant de la prison n'est certes pas chose aisée; cela revient à casser l'image idéale, le modèle que se fait chaque enfant de ses parents. Mais si l'enfant arrive finalement à apprendre la vérité de la bouche d'une personne étrangère à sa famille, ne va-t-il pas en être encore plus perturbé ?

De plus, il s'avère que les enfants qui savent, loin de rejeter leur mère, viennent lui rendre visite en prison, communiquent mieux et plus souvent avec elle, et constituent pour elle un grand soutien moral. Pour eux, elle se "soigne" physiquement et psychologiquement, elle se prépare à rentrer à la maison, à rentrer dans leur rôle de mère.

"On peut se demander si la meilleure réinsertion sociale n'est pas la réinsertion familiale", déclare le directeur de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis.

Dans ce sens, être mère en prison, c'est peut-être une chance pour la mère.

---

**IV. ANALYSE DES  
ENTRETIENS REALISES  
AU CENTRE  
PENITENTIAIRE DU  
GRAND-DUCHE DE  
LUXEMBOURG**

## **A. PRESENTATION DE LA PRISON DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

Il s'agit d'un Centre Pénitentiaire (d'ailleurs le seul au Luxembourg) qui est situé à environ 1 km de Schrassig , au "Kuelebiërg".

Il occupe une superficie de dix hectares, constitués de cinq pavillons de détention et d'un bâtiment administratif. Un mur d'un kilomètre, de 5 à 7 m de haut, entoure le centre, placé sous la surveillance d'un système de caméras. Dans ce centre se trouvent 405 détenus, 384 hommes et 21 femmes (d'après des chiffres recueillis dans la presse luxembourgeoise (Tageblatt) du 3 mars 1994), mais on doit savoir qu'il n'y a que 276 places prévues pour les loger. Vu ces circonstances, les conditions de vie deviennent de plus en plus catastrophiques. La seule solution serait une libération précoce ou du congé pénitentiaire pour des détenus qui ne l'ont même pas mérité. Cette possibilité créerait de nouveaux problèmes, donc la situation semble désespérée.

### **L'EXTENSION DU CENTRE PENITENTIAIRE DE SCHRASSIG**

En 1976, le Ministre de la Justice, Robert KRIEPS, proposait la nouvelle construction de la prison devant la Chambre des Députés. Deux ans plus tard les Travaux Publics commençaient et le bâtiment actuel pouvait être mis en service en mai 1984.

Avec le déplacement de la prison du "Grund", où se trouvait l'ancienne prison, à Schrassig, de nouveaux espoirs naissent. Les points importants devaient être les soins et les traitements des détenus pour leur garantir une meilleure réadaptation dans la société après leur sortie. Mais la réalisation de ce but se montrait assez difficile. Cela est dû à la conception particulière de l'exécution pénale au Luxembourg, de même qu'à un "surpeuplement" rapide à cause d'une forte augmentation des délits, spécialement dans le milieu de la drogue. Un tiers des détenus à Schrassig sont incarcérés à cause de délits liés à la drogue.

Il faut noter que le Centre Pénitentiaire était déjà complet trois ans après son ouverture et il l'est encore aujourd'hui.

Pour pouvoir gérer cet énorme nombre de détenus il a fallu mettre un à deux détenus supplémentaires dans des cellules qui étaient prévues pour trois personnes seulement. Les cellules individuelles qui mesurent 11 m<sup>2</sup> devaient même recevoir deux ou trois lits.

Le surpeuplement de Schrassig ne permet plus que les condamnés puissent purger tout de suite leur peine. Apparemment c'est à cause de cet état des choses que le parquet essaie d'autres formes d'applications des peines en vue d'agir contre le manque de place.

Le projet de loi pour l'exécution des peines à Schrassig a pour mission de pallier ce manque. L'agrandissement du centre Pénitentiaire devrait donner la possibilité d'une réinsertion sociale du travail efficace à travers sa conception et sa structure. En outre les conditions de travail et la vie du personnel et des détenus seront fortement améliorées. Le programme d'aménagement se divise en deux parties, d'un côté il y a la construction de la maison d'arrêt et de l'autre côté il y a l'extension et la transformation de l'immeuble existant.

Ce qui est très important pour l'extension du Centre Pénitentiaire de Schrassig c'est l'agrandissement de l'atelier de travail. Le travail de la femme détermine le sentiment de sa propre valeur et contribue à la formation de son identité. Le travail joue également un rôle décisif dans l'exécution pénale : il est en effet l'instrument de la réinsertion sociale. Mais il y a un manque d'ateliers de travail : il n'y a que 200 postes de travail dans les ateliers, alors que la demande dépasse fortement les 300. En outre il existe des problèmes à la formation professionnelle qui jusqu'à aujourd'hui était seulement proposée aux hommes et qui n'était réalisable que dans des domaines traditionnels. Si on veut changer cette situation, il faut agrandir les capacités des ateliers de travail et il faut embaucher du personnel complémentaire.

L'agrandissement du Centre Pénitentiaire sous-entend l'extension des possibilités d'instruction de même que celles des loisirs. De nos jours, il n'y a qu'une salle de classe pour tous les détenus. Et comme 40 % des

délinquants sont des adolescents âgés entre 18 et 25 ans, il serait important qu'une infrastructure scolaire soit à leur disposition pour faciliter leur réinsertion sociale. Avec l'agrandissement du Centre deux salles de classe de même que trois salles de bricolage vont s'ajouter.

L'agrandissement du Centre Pénitentiaire de Schrassig va sûrement contribuer à mettre en oeuvre des possibilités nouvelles dans l'exécution pénale.

## SALAIRE ET TRAVAIL

Au Centre Pénitentiaire il existe des possibilités d'apprendre le métier de serrurier, d'imprimeur, de relieur ... mais toutefois, il manque de la place, du personnel enseignant et essentiellement des crédits. Environ 80 % des détenus n'ont pas de travail, sont des travailleurs occasionnels ou réguliers. Ici une nécessité de rattrapage comprenant jusqu'à l'enseignement élémentaire est indispensable. On peut même envisager différents diplômes reconnus officiellement (par exemple informatique et comptabilité).

La rémunération mensuelle est de 6.250,- LUF, mais seulement la moitié de cette somme est concédée au détenu. L'autre moitié est placée sur un compte bloqué dont le détenu pourra profiter à sa sortie de prison. Un détenu au Luxembourg qui travaille comme "ouvrier d'élite" pendant 22 jours par mois obtient environ 15 % du revenu minimal garanti. En comparant sur ce plan le Grand-Duché de Luxembourg à d'autres pays européens on peut noter qu'un détenu gagne relativement peu vu le niveau de vie du pays (par exemple en Allemagne il s'agit de 35 %, au Danemark de 25 %, en Belgique de 20 %).

La situation chez les femmes est beaucoup plus restreinte. Elles ont la possibilité d'effectuer des travaux de nettoyage, de faire de la couture et de travailler à la laverie pour un salaire de 115,- LUF par jour. Après trois mois de travail le salaire est augmenté et elles gagnent 130,- LUF par jour. Si elles font du travail de couture elles touchent un salaire de 180,- LUF par jour et reçoivent en plus une prime de 250,- LUF par mois. De surcroît si elles aident à distribuer le repas elles obtiennent encore 30,- LUF de plus. Dans l'atelier d'emballage de Villeroy et Boch, elles

touchent un salaire plus élevé qui est de 16.000,- LUF par mois. Tous ces travaux se déroulent à l'intérieur du Centre Pénitentiaire de Schrassig.

La question suivante se pose : Pourquoi un détenu ne peut-il pas gagner autant qu'un non-détenu ? Si on donnait le revenu minimal légal au détenu, celui-ci pourrait payer la caisse des retraites. Et ce serait en faveur de l'Etat, car alors le détenu condamné à une peine plus longue ne dépendrait pas de l'aide sociale. Il serait protégé socialement après sa sortie. De même on pourrait parler de participation aux frais des détenus. Toutes ces propositions mèneraient à une réinsertion sociale plus efficace.

### L'ASSOCIATION INFO PRISON

L'a.s.b.l. "INFO PRISON" a été créée en décembre 1990 par des ex-détenu(e)s, des familles de détenu(e)s et des personnes privées. Le premier volet de son action consiste à regrouper, puis à traiter et à diffuser toutes les informations relatives à l'univers carcéral, de manière à sensibiliser le public aux problèmes liés à la criminalité. Le second volet concerne aussi bien la vie carcérale que la vie post-carcérale. Il s'agit de favoriser ainsi le regroupement de familles de détenus avec d'anciens détenus de façon à mettre sur pied des groupes d'entre-aide visant la défense de leurs intérêts; l'effort sera également porté sur la réintégration des anciens prisonniers dans la société, avec des initiatives de type socio-culturel.

Il est bien évident qu'INFO PRISON fait des propositions concrètes et prend position en vue d'améliorer le régime carcéral. Figurent au nombre de ces propositions la création d'un cadre socio-éducatif au Centre Pénitentiaire, la disparition des cellules d'isolement, la création de pavillons pour détenus-toxicomanes à un autre lieu que Schrassig, la prolongation du temps de visite - qui n'est actuellement que de quatre heures par mois ! - l'introduction du salaire minimum avec participation aux frais du détenu (logis et repas), l'amélioration des activités sportives et de loisirs, etc.

## **B. ANALYSES**

### **ANALYSE DE L'ENTRETIEN N° 1**

L'interviewée (X) se trouve en prison pour avoir consommé des drogues et pour avoir participé à un hold-up. Sa peine durait deux ans et quelque et elle est sortie de prison le 30 mai 1993.

#### ***Rapport mère-enfant***

La relation de l'interviewée avec son enfant est, selon elle, relativement bonne quoique son fils ne soit pas au courant qu'elle se trouve en prison. Il croit qu'elle se trouve dans un sanatorium. L'interviewée a peur de dire la vérité à son enfant parce qu'elle croit que cela pourrait nuire aux relations avec ses copains. En outre, elle a égard à ses parents chez lesquels se trouve l'enfant pendant la durée de l'emprisonnement. Avant cette période le contact avec l'enfant était faible, elle nous raconte qu'elle ne s'occupait que très peu de lui. Selon elle la relation est devenue beaucoup plus profonde depuis qu'elle est en prison. Elle ne comprend pas pourquoi l'enfant tient tellement à elle parce qu'il a dû passer par de rudes épreuves en ce qui concerne la vie de sa mère. Du fait que les parents de l'interviewée ne voulaient pas que l'enfant rende visite à sa mère, il n'est pas allé la voir pendant la première année. La première fois qu'il est allé la voir s'était en décembre 1991 quand elle s'est mariée en prison.

#### ***Rapport avec les parents (famille)***

Avant l'emprisonnement la relation que l'interviewée avait avec ses parents était très mauvaise. Elle ne pouvait pas parler avec eux; selon elle, ils ne la comprenaient pas, ils ne comprenaient pas le problème qu'elle avait avec les drogues.

Lorsqu'ils ont appris que leur fille devait aller en prison, ils étaient très étonnés, quoique l'interviewée sut qu'elle devait y atterrir un jour. Mais depuis qu'elle est en prison, la relation est devenue beaucoup plus profonde. Elle dit qu'elle peut maintenant discuter avec eux et qu'ils

montrent maintenant plus de compréhension pour elle. D'ailleurs elle a égard à ses parents qui s'occupaient de son fils.

Le père de son enfant, c'est-à-dire son premier mari, ne donne plus de ses nouvelles, il ne s'est même pas occupé de son fils.

### *Existence en prison*

L'interviewée a fait une demande auprès du procureur général pour pouvoir sortir un week-end tous les quinze jours. Car selon elle, deux jours par mois ne suffisent pas pour se réintégrer dans la société.

### *Sortie de prison*

L'interviewée est très confiante en ce qui concerne son avenir. Selon elle, il n'y aura aucun problème à sa sortie, car elle a tout ce dont elle a besoin : un logement, de bons parents, ... Elle ne voit pas de difficultés de se réintégrer dans la société, car les gens sont au courant de la situation et ils ont fini par l'accepter.

## ANALYSE DE L'ENTRETIEN N° 2

L'interviewée (Y) a été emprisonnée parce qu'elle a poignardé son concubin. Pour cela elle a encouru une peine de huit ans dont elle avait déjà purgé trois ans au moment de l'entretien.

Elle a une fille handicapée de dix-sept ans qui pendant l'absence de la mère, habite chez ses grands-parents, c'est-à-dire les beaux-parents de l'interviewée.

### *Rapport mère-enfant*

Du fait que l'interviewée a une enfant handicapée elle se sent très coupable de ne pas pouvoir s'occuper d'elle. Elle dit qu'elle manque beaucoup à l'enfant et le fait de ne pas pouvoir l'aider et de ne pas pouvoir être avec elle lui enlève beaucoup de courage.

Quant à l'enfant, elle ne comprend pas pourquoi sa mère doit rester en prison pour si longtemps. En quelque sorte elle culpabilise sa mère de ne pas être avec elle et elle en veut aux autorités de ne pas vouloir libérer sa mère.

La fille vient voir sa mère en prison régulièrement. Elle sait donc où se trouve sa mère et elle connaît également les raisons de l'emprisonnement. Elle les a apprises par la radio.

Pendant les congés de sa mère, les retrouvailles sont toujours très joyeuses, mais au moment où l'interviewée doit partir pour retourner en prison, l'enfant s'y oppose. Cela laisse toujours le coeur gros à la mère, car elle n'arrive pas à consoler son enfant. Le fait d'être séparée de sa fille est donc très dur pour la mère. En plus, le fait que son enfant soit handicapée ne lui facilite pas les choses.

Ainsi, l'interviewée nous a dit que si sa fille n'était pas malade, la vie en prison serait beaucoup moins difficile pour elle.

Quant aux problèmes de l'enfant avec ses grands-parents, la mère se place du côté de sa fille. Elle sait que ce n'est plus une enfant et que par

conséquent il lui arrive de vouloir faire des choses que les grands-parents ne comprennent pas.

### ***Rapport avec les parents (famille)***

En ce qui concerne le rapport de la femme en question avec ses parents, on peut dire que celui-ci est plutôt bien.

Cependant, comme Y a toujours été le chouchou de son père, il est difficile pour ce dernier d'accepter l'emprisonnement de sa fille. Le père ne vient d'ailleurs jamais rendre visite à sa fille alors que la mère vient la voir une fois par semaine.

A côté de ses propres parents, il y a également ses beaux-parents qui l'aident beaucoup. En effet, c'est chez eux que se trouve sa fille pendant la durée de l'emprisonnement puisque ses propres parents ont des difficultés de santé et donc ne pourraient pas s'occuper de l'enfant.

Une fois sa peine purgée, l'interviewée ira également habiter chez ses beaux-parents.

A côté des parents, il y a la soeur de l'interviewée qui la soutient beaucoup dans cette situation difficile. Elle aussi vient la voir régulièrement en prison.

Selon Y ses relations avec sa mère et sa soeur sont devenues plus profondes depuis son emprisonnement. Elles peuvent se parler plus ouvertement.

### ***Existence en prison***

Selon l'interviewée, elle n'a pas de raison de se plaindre de son existence en prison. On pourrait même dire que si elle n'avait pas les problèmes avec sa fille elle y mènerait une existence tout à fait tranquille.

En effet, elle apprécie beaucoup le fait de se confier aux gardiennes, en outre elle s'est fait quelques amies parmi les détenues avec lesquelles elle

peut discuter. Le fait qu'elle peut travailler dans la blanchisserie lui fait apparaître les journées moins longues.

Il ne faut pas négliger non plus qu'elle a la possibilité de partir en congé plus souvent que les autres détenues puisque sa fille est handicapée. Ainsi, pour elle la prison n'est pas un univers aussi oppressant qu'on pouvait l'imaginer.

### *Sortie de prison*

De même que les autres femmes interrogées, Y est très confiante en ce qui concerne son avenir. Pour elle, le passage en prison est une expérience qui ne se reproduira plus jamais.

Quant à son logement, elle pourra vivre chez ses beaux-parents dans un premier temps. En plus, elle m'a raconté qu'elle connaissait des gens qui lui ont déjà promis de lui procurer un travail et un logement une fois qu'elle sera sortie.

### ANALYSE DE L'ENTRETIEN N° 3

Au moment de l'entretien, il ne restait plus que trois semaines avant la libération de l'interviewée (Z). En tout elle a passé quatre mois en prison. Pendant ce temps, sa fille était chez ses parents.

#### *Rapport mère-enfant*

En ce qui concerne le rapport de l'interviewée avec sa fille, on peut dire que celui-ci est très étroit. Pour l'interviewée, sa fille représente ce qu'elle a de plus précieux. Après avoir divorcé de son mari, c'est elle qui a eu la garde de son enfant.

Le fait d'être séparée de sa fille lui est très pénible. Elle a peur que son absence puisse perturber l'enfant, surtout en ce qui concerne son travail à l'école. Ceci est une des raisons pour lesquelles elle ne lui a pas dit la vérité sur son départ. Elle explique cela par le fait que la vérité pourrait choquer l'enfant pour qui la prison représente un univers mystérieux et qu'en outre sa fille est encore trop petite pour pouvoir comprendre ces choses.

Ce qui lui pose le plus de problèmes c'est qu'elle ne peut pas s'occuper correctement de sa fille. Elle s'inquiète fortement que sa fille puisse avoir des problèmes à l'école à cause de son absence. En effet, du fait que l'interviewée soit d'origine portugaise, il n'est pas facile pour l'enfant de suivre dans le système scolaire luxembourgeois, surtout s'il n'y a personne à la maison qui puisse l'aider à faire ses devoirs. Je pense que ce souci en ce qui concerne la réussite scolaire de sa fille vient du fait que l'interviewée elle-même n'a pas pu bénéficier d'une éducation scolaire très prononcée et qu'elle a dû se marier très jeune. Elle veut éviter cela à sa fille.

En plus, elle craint de choquer sa fille en lui apprenant la vérité. On peut donc discerner un léger sentiment de culpabilité de la part de l'interviewée.

Pour causer le moins de dommage à l'enfant, ce sont les grands-parents qui s'en occupent pendant l'absence de la mère.

Globalement, nous pouvons dire que le fait d'être emprisonnée est plutôt pénible à la femme en question. Vu l'âge très jeune de l'enfant, elle a peur d'être absente pendant une phase importante du développement de sa fille. Elle craint que sa fille puisse souffrir de l'absence de sa mère.

Voilà pourquoi, à son retour à la maison, elle laisse passer à sa fille certaines choses qu'avant elle n'aurait pas tolérées; question de se réconcilier avec elle. Elle dit cependant que quand sa fille sera plus âgée, elle lui apprendra la vérité, mais que maintenant elle n'est pas encore assez mûre.

### *Rapport avec les parents (famille)*

Avec ses parents, l'interviewée a un rapport très étroit. A vingt-six ans elle habite toujours chez ses parents.

Face à l'emprisonnement, les parents ont réagi avec compréhension. Au début, ils étaient très choqués, ce que l'on peut comprendre, mais après ils ont accepté la situation et ils ont essayé d'aider leur fille le plus possible. C'est surtout la mère qui l'aide beaucoup en venant lui rendre visite en prison. C'est également par la mère que Z apprend des nouvelles de sa fille. Quant au père, celui-ci vit moins bien la situation. Il est d'ailleurs frappant qu'il ne soit jamais venu voir sa fille.

En ce qui concerne les autres membres de la famille cependant, ils ne sont pas au courant de l'emprisonnement de Z. On cherche donc à en parler le moins possible par peur d'être exclu par les siens.

### *Existence en prison*

Du fait que l'interviewée n'est restée en prison que pour une très courte durée, elle n'a pas noué beaucoup de contacts avec les autres détenues.

Elle passe sa journée à travailler à la blanchisserie, ce qui cependant ne l'occupe que pendant très peu de temps. Elle regrette beaucoup que la plupart du temps les détenues soient laissées à elles-mêmes et que l'on ne prévoie pas d'activités pour elles. Contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas la possibilité d'apprendre un métier en prison.

Ce qui lui pose le plus de problèmes, c'est qu'elle n'a pas la possibilité de parler à sa fille. Du fait que sa fille croit qu'elle est partie en vacances, elle ne vient pas lui rendre visite en prison. La seule possibilité qu'elle a de communiquer avec sa fille est de lui écrire des lettres ou des cartes.

Elle regrette donc que les détenues n'aient pas la possibilité d'appeler leurs enfants et de les rassurer.

### *Sortie de prison*

En ce qui concerne sa sortie, elle est très confiante. Elle sait qu'elle peut retourner vivre chez ses parents. En plus elle pourra reprendre son travail. Comme il n'y a personne qui est au courant de son emprisonnement, elle n'a rien à craindre.

Pour elle, la prison est une expérience qu'elle ne veut plus jamais revivre.

## **C. CONCLUSION DES ANALYSES**

### **RAPPORT MERE/ENFANT**

De façon générale, on peut dire que la prison cause des difficultés aux mères en ce qui concerne le relation avec leur(s) enfant(s). La séparation est mal vécue non seulement par les mères mais aussi par les enfants.

Un premier problème qui se pose aux mères est qu'elles ont du mal à expliquer la situation à leur(s) enfant(s). En lui (leur) apprenant la vérité, les mères ont peur de le(les) choquer. Elles craignent qu'il(s) puisse(nt) les rejeter ou se distancer d'elles. En outre, elles veulent éviter que leur(s) enfant(s) ne soient repoussé(s) par leurs copains et qu'ils ne se retrouvent à l'écart.

Il est important de noter cependant que les enfants qui connaissent la vérité n'ont pas de problèmes majeurs d'accepter la situation. Ils viennent voir leur mère régulièrement et s'ils n'en ont pas la possibilité, ils gardent le contact en écrivant régulièrement.

Un second problème est celui de la séparation. Du fait que la mère est absente pendant une phase importante du développement de leur(s) enfant(s) la culpabilise. Aussi fait-elle tout son possible pour régler les problèmes qui se posent.

Un dernier problème est celui du placement des enfants. En effet, il ne se trouve pas toujours quelqu'un dans la famille qui puisse accueillir les enfants pendant la période d'emprisonnement de leur mère et ils doivent être placés dans des foyers. Ceci engendre souvent des problèmes pour les enfants qui se retrouvent dans un milieu totalement étranger et parfois hostile. En conséquence de quoi, les mères se font des reproches énormes de leur imposer cela.

En conclusion, on peut dire que le fait que les mères soient emprisonnées n'empêchent pas les enfants de s'attacher à celles-ci, contrairement à ce que les mères redoutent.

## RAPPORT AVEC LES PARENTS (famille)

Globalement on peut dire que le passage par la prison a amélioré le lien entre les parents et leur fille, surtout en ce qui concerne la relation avec la mère. En effet, c'est majoritairement la mère qui vient voir sa fille en prison, alors que pour le père les portes de la prison présentent un obstacle difficile à franchir.

A part les frères et soeurs, les autres membres de la famille ne sont pas au courant de la situation.

La plupart des enfants se trouvent chez les grand-parents, en l'occurrence les grand-parents maternels pendant l'absence de leur mère. Ce sont ces derniers qui s'occupent d'eux.

Il est intéressant de noter que les femmes en grande partie ne vivent plus avec le père de leur(s) enfant(s); il ne donne même plus de ses nouvelles. Ceci pose des problèmes supplémentaires à la mère du fait qu'elle ne peut compter sur personne d'autre.

## EXISTENCE EN PRISON

En gros, les femmes ne se plaignent pas trop de leur existence en prison. Pour la plupart, la durée de l'emprisonnement n'est pas très longue. Ceci est dû au fait qu'au Luxembourg les femmes se trouvent majoritairement en prison pour trafic de drogues. En plus, elles peuvent souvent espérer un allègement de leur peine (article 100).

Pendant la durée de leur emprisonnement elles reçoivent des visites de leur mère et de leur(s) enfant(s), si ce(s) dernier(s) est(sont) au courant de la situation. Elles peuvent également partir en congé pour une courte durée après un certain temps d'emprisonnement.

Si elles ont des problèmes, elles peuvent s'adresser aux gardiennes, au psychologue ou à un aumônier de la prison. Les femmes se plaignent qu'à part les visites (une heure par semaine) et les lettres, elles n'ont pas la possibilité de communiquer avec leur(s) enfant(s).

Il me semble cependant important de noter que contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas la possibilité d'apprendre un métier en prison.

A part le travail dans la blanchisserie, elles n'ont pas d'autre possibilité de s'occuper. En plus, il n'existe pas d'établissement semi-ouvert pour les femmes, institution qui existe cependant pour les hommes. Or, le sociologue de la prison m'a assuré que les femmes bénéficient souvent d'un allègement de peine. Elles n'ont donc pas toujours à purger l'intégralité de leur peine.

### SORTIE DE PRISON

De toutes les femmes que j'ai interrogées, il n'y a en aucune qui ne voudrait revivre une deuxième fois l'expérience de la prison. Elles sont donc pour la plupart très confiantes en ce qui concerne la vie après leur sortie. Elles n'ont pas peur de se réintégrer dans la société. Pour la plupart, elles ont un logement dans lequel elles peuvent aller habiter, en plus elles sont très confiantes en ce qui concerne leur retour dans le monde du travail. De même elles n'ont pas peur de reprendre la vie avec leur(s) enfant(s). Et elles se disent qu'à leur retour, elles vont se consacrer entièrement à leur(s) enfant(s). Ceci est surtout vrai pour les femmes qui ont des enfants en bas-âge. Ainsi elles cherchent à réparer les dommages qui ont pu être causés aux enfants et à se libérer de leur sentiment de culpabilité.

---

## V. CONCLUSION

Pour conclure on peut dire que le problème majeur des mères emprisonnées réside dans le fait qu'elles ont mauvaise conscience vis-à-vis de leur(s) enfant(s).

Une mère s'estime responsable de son (ses) enfant(s). S'il n'existe pas d'attachement entre l'enfant et sa mère, aucun processus d'humanisation ne sera possible. Le lien qui existe entre l'enfant et sa mère est, selon Alain BOURGÈBA, un lien inconscient; il n'en existe pas d'autre qui puisse être si intense.

Le fait d'être séparé de son enfant fait naître chez la mère un sentiment d'infériorité qui altère fortement sa propre estime.

L'incarcération empêche la présence de la mère pendant le développement de son (ses) enfant(s) et entraîne par là une peur d'où résulte un sentiment de culpabilité. Les mères font de leur mieux pour ne pas rompre ce lien qui existe malgré la séparation : elles essayent de garder le contact par des lettres ou par les visites ou alors elles évitent tout contact parce qu'elles croient que la vérité pourrait nuire à l'enfant/aux enfants respectivement parce qu'elles ont peur d'être rejetées par celui/ceux-ci.

La société joue un rôle important en tant que juge des personnes incarcérées. Ces dernières, en particulier les mères, sont classées socialement. Et par leur emprisonnement celles-ci se construisent une identité nouvelle. Elles savent qu'elles ont commis une faute grave et elles savent aussi qu'elles la payent cher.

---

## **VI. ANNEXE**

## ENTRETIENS

Les entretiens ont été réalisés le 25 février 1993 avec trois femmes emprisonnées au Centre Pénitentiaire de Schrassig (Luxembourg). Les entretiens ont eu lieu dans un bureau du Centre.

Les interlocutrices avaient été prévenues à l'avance de l'utilisation d'un magnétophone et n'y avaient vu aucun inconvénient.

### ENTRETIEN N° 1

A : Depuis combien de temps êtes-vous déjà en prison ?

X : En février ça faisait 24 mois et le 30 mars je serais libérée.

A : Et pourquoi êtes-vous en prison ?

X : Pour consommation de drogues et parce que j'ai participé à un hold-up.

A : Combien d'enfants avez-vous ?

X : J'ai un petit garçon de 8 ans.

A : Où se trouve-t-il pour le moment ?

X : Pour l'instant il est chez ses grand-parents, c'est-à-dire chez mes parents.

A : Est-ce qu'il vient vous rendre visite de temps en temps ?

X : Normalement il vient chaque semaine, mais ça dépend des horaires de visite, car mon mari est également en prison. Depuis cette année je peux sortir une fois par mois, il me reste encore trois mois.

A : Combien de congé avez-vous par mois ?

X : Avant j'avais deux jours et maintenant j'ai fait une demande auprès du procureur général pour pouvoir sortir le week-end tous les 15 jours. Cela me permettra de me réhabituer à la maison et de voir mon enfant. Cela fait maintenant environ 24 mois que je suis ici. Entretemps mon fils a grandi. Je dois me réhabituer au stress et essayer de me réintégrer dans la société. Car si je ne peux sortir que deux jours par mois, cela ne va pas arranger les choses.

A : Comment vous entendez-vous avec votre fils ?

X : Oh très bien, je me suis toujours très bien entendue avec lui.

A : Mais, est-ce que depuis que vous êtes ici, la situation n'a pas changé ?

X : Non, non au contraire notre relation est devenue plus profonde.

A : Est-ce que votre fils n'a pas de problèmes à l'école ?

X : Non, absolument pas.

A : Est-ce que ses amis ne lui font jamais de remarques à propos de ses parents ?

X : Non, il croit que nous sommes dans un sanatorium. Il lui est arrivé de me trouver avec une seringue dans le bras. La première année il n'est pas venu me voir en prison. Mes parents ne le voulaient pas.

Je me suis mariée en prison. C'était en décembre 1991 et c'est là qu'il est venu me voir pour la première fois. Et depuis il vient me voir régulièrement. Cela ne pose vraiment pas de problèmes. Je lui ai dit que j'étais dans un sanatorium. Quand je pourrai sortir d'ici je lui dirai la vérité. En plus je dois revenir une ou deux fois par mois à cause de mon mari qui, lui, doit rester encore plus longtemps.

A : Mais pourquoi ne voulez-vous pas le lui dire maintenant ?

X : Oui ... par égard pour mes parents. Ils ont peur qu'il va tout raconter à ses amis et alors il ne serait plus accepté comme avant. Je viens d'un petit village, ... mes parents y avaient un petit commerce et ils y habitent depuis 30 ans et moi aussi ... Les gens du village sont au courant de la situation, ils savent ce qui s'est passé. Je ne veux pas faire de mal à mon enfant, car vous voyez comment ils sont les enfants : "ma mère n'est pas là, elle est en prison ... !" Je ne veux pas que les autres enfants se moquent de lui et cela crée des problèmes. En ce moment il n'y a absolument pas de problèmes que ce soit à l'école, avec ses grands-parents ou ailleurs.

A : Comment vos parents ont-ils réagi quand ils ont appris que vous deviez aller en prison ?

X : Oh ... !! C'est très grave. Moi, je savais depuis longtemps que j'allais atterrir ici. Et cela m'a d'ailleurs étonnée que j'y sois venue si tard ... Il aurait valu mieux qu'on m'arrête quand j'étais plus jeune, parce qu'avec 30 ans ... Vous devez savoir que c'était à 12 ans que j'ai eu le premier contact avec des drogues et maintenant j'ai presque 32 ans. A 14 ans j'avais sans cesse des problèmes avec la Sûreté, la gendarmerie, la police. A 18 ans j'étais devant le tribunal, j'ai obtenu du sursis et reçu des amendes etc. Et quand ils ont fini par m'arrêter, je me suis demandée : "Pourquoi ont-ils attendu si longtemps !" Car ils savent très bien que je n'étais pas un ange ... Ce holp-up était donc l'acte décisif. La prison m'a aidée à m'en sortir, car je n'aurais jamais réussi à suivre une thérapie jusqu'au bout ...

A : Comment vous imaginez-vous votre avenir ?

X : Oh, très bien ! Je pense que je suis sur la bonne voie, mais je ne dis pas que je ne vais pas parfois fumer un joint, je reste toujours récidiviste, mais je ne m'inquiète pas parce que je sais où me loger, j'ai tout ce dont j'ai besoin, j'ai de bons parents, ... j'ai un bon mari quoiqu'il soit en prison. Je ne me fais pas du tout de soucis. Je n'ai même pas peur de sortir, les gens dehors sont au courant, ils ont fini par l'accepter. Je l'ai remarqué quand j'étais en congé pour la

dernière fois, ils m'ont traité comme avant ... Je me sens tout à fait à l'aise dehors. Mais quand on doit rentrer le soir, c'est dur. Je me dis que ces trois mois vont bien finir par passer, mais si je m'imagine encore rester deux ou trois mois de plus, je ne sais pas comment je me sentirais !!

A : Quand vous allez pouvoir sortir, est-ce que vous irez chez vos parents ou ... ?

X : Oui, car j'ai loué ma maison, les locataires ne l'ont pas encore quittée. On leur a donné un préavis, mais ils n'ont pas encore réagi. Je dois donc aller chez mes parents, mais j'ai besoin de ma maison.

Je ne pourrais pas vivre tout le temps chez mes parents quoique la relation soit relativement bonne depuis que je suis en prison. Avant on ne s'entendait pas très bien, on ne se comprenait pas. Ils n'ont pas vu les problèmes que m'ont posé les drogues. On ne s'entendait pas ...

Je ne veux pas détruire cette bonne relation en vivant encore un certain temps chez eux. J'ai ma maison et je veux y habiter le plus vite possible ... Je veux vivre ma vie, ce qui est, je crois, compréhensible.

A : Quelle était la relation avec votre enfant avant la prison ?

X : Je n'étais jamais à la maison, j'étais là très rarement. Je suis passée tous les 15 jours chez mes parents pour un ou deux jours. Je lui ai téléphoné presque tous les jours pour lui parler, mais je ne me suis pas occupée de lui. C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi cet enfant m'aime tellement... Je me suis occupée de lui jusqu'à ses deux ans, c'était quand j'étais encore avec mon premier mari. Quand je l'ai quitté, c'est-à-dire quand je suis retournée chez mes parents, les années qui suivaient étaient très dures. Mon premier mari s'est drogué également. Le temps où j'étais clean, c'était les neuf mois durant ma grossesse.

Je me suis bien rendue compte des problèmes que j'ai causés à mes parents ...

A : Mais est-ce qu'après vous en avez parlé avec vos parents ?

X : Oui, on en a beaucoup parlé, mais avant il était impossible de discuter. Si j'avais pu parler avec mes parents avant, j'aurais eu moins de problèmes. Mais, je dois dire que je ne regrette rien, la seule chose que je regrette c'est que je me suis mariée avec le père de mon fils... Non, je ne regrette rien, sauf que je devais rester 27 mois en prison... Mais si on joue avec le feu on risque de se brûler. Cela est inévitable !!

A : Je vous remercie pour cet entretien et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir.

## ENTRETIEN N° 2

A : Pouvez-vous me dire depuis combien de temps vous êtes en prison ?

Y : Le 27 mars cela va faire trois ans que je suis ici. J'en ai eu pour huit ans. Si j'ai de la chance, je pourrai partir l'an prochain (article 100).

J'ai une enfant handicapée à la maison qui, en ce moment, est très malade. Elle a aussi beaucoup de problèmes à l'école et moi-même, depuis que je suis ici, j'ai des problèmes de santé. Ce n'est plus comme avant. Mais à part cela, en général ... sauf quand elle vient me voir, elle me demande toujours : "Quand est-ce que tu rentres ?". Bien qu'elle ait 18 ans, elle ne comprend pas que je ne puisse pas sortir comme je veux.

Là, j'ai eu plusieurs jours de congé pour pouvoir l'accompagner à l'hôpital et elle croit que c'est là une chose normale. Elle est tellement contente, mais il faut que je parte le soir et c'est à ce moment-là que ça devient difficile. C'est cela qui est le plus dur. J'avais aussi la permission de rentrer pour Noël. Pendant toute la journée elle était très gentille et tout. Mais quand elle a senti que je devais partir, c'était fini.

Je vous le dis franchement, je suis tout à fait d'accord qu'on soit puni pour ce qu'on a fait, mais ... je ne parle pas que de moi, car il y a d'autres personnes qui ont des enfants... On devrait peut-être prendre plus en considération les enfants, voir comment eux, ils vivent les choses. C'est très important. Bon, il y a d'autres femmes ici qui ont des enfants, mais ces enfants-là ne sont pas handicapés. Si ma fille n'était pas handicapée, il n'y aurait pas de problèmes. Et c'est à cause de cela que je dois avaler beaucoup de médicaments, sinon je ne tiendrais pas le coup (silence)

A : Où se trouve votre enfant en ce moment ?

Y : Chez mes beaux-parents, car mes parents habitent à D. et elle fréquente l'école à Luxembourg-Ville. Le trajet aurait été trop long. Mon père a des problèmes cardiaques, il ne peut plus conduire.

Mon beau-père n'est plus en bonne santé non plus ... Il faudra voir ce qu'on pourra faire ... !

A : Et votre mari ?

Y : Je suis divorcée. Et mon enfant ne s'entend pas du tout avec son père ... Il a fallu le citer en justice car il ne voulait plus payer de pension alimentaire ... Avec son père les relations sont nulles. Depuis qu'elle était toute petite, elle ne s'entendait jamais avec lui. Jamais ! Voilà pourquoi elle pleure beaucoup. La grand-mère m'a dit qu'elle pleurait des nuits entières : "Maman, maman, pourquoi on ne me rend pas ma maman ?"

Que voulez-vous que je fasse, moi ? C'est dur et quand il m'arrive d'être seule avec elle, elle me demande pourquoi ils ne me laissent pas partir. Je lui dis que c'est ainsi et que je ne peux rien y changer.

Puis elle me dit "On devrait aussi s'occuper de moi. Moi aussi, j'ai besoin de toi". Alors je lui dis que je le sais... Elle ne comprend pas cela. Elle sait que je suis là depuis trois ans et elle pense qu'on devrait me laisser partir ... Elle n'est pas bête, elle est très finaude. Mais .... peut-être qu'elle ne veut pas comprendre ... Non, je ne pense pas ... elle croit qu'on est obligé de me laisser partir car elle est malade. Je la comprends. Et moi aussi je pense que dans des cas pareils, ils devraient être plus compréhensifs ou au moins accorder plus de "privilèges".

Je ne peux rien dire contre Monsieur S et contre mon assistant social Monsieur R. Ils se sont beaucoup engagés pour moi. Je leur serai reconnaissante toute ma vie. Monsieur R. a réussi à ce que je puisse accompagner mon enfant dans les hôpitaux. On m'a même accordé mon congé quand je n'en avais pas encore le droit.

A : Est-ce que votre enfant vient vous voir ici ?

Y : Oui, oui. Bon en ce moment, son grand-père est malade. Il a 75 ans, vous savez ! Sa grand-mère a aussi des problèmes avec elle. Vous savez, elle a 18 ans, elle aime écouter la musique. C'est normal ! Et

alors eux ils se fâchent. Elle aime parfois regarder du rock à la télé, alors ils lui ont acheté une télé ...

A : Vous lui avez tout de suite dit que vous deviez aller en prison ?

Y : Oui, cela s'est passé le soir et le lendemain matin ils l'ont déjà dit à la radio. Et tout de suite elle a commencé à pleurer : "C'est ma maman !".

Ils sont tout de suite venus me voir ... ma mère aussi. Ils ne m'ont pas laissé tomber. Mes beaux-parents non plus, bien que je sois divorcée. Ils viennent toujours me voir avec mon enfant. Dès qu'il y a un problème, ils sont là tout de suite. De ce côté-là je ne peux pas me plaindre. Je m'entends très bien avec eux. De même quand je pars en congé, c'est chez eux que je vais. Quand je n'ai qu'un seul jour, ma mère me dit d'aller voir l'enfant. Elle est plus compréhensive en ce qui concerne cela. Quand j'ai deux jours, je passe un jour chez ma mère ou j'emmène la petite chez elle.

Mais ici en général ... c'est ... supportable. Bon, d'accord on n'est pas libre. J'ai mon travail qui me plaît. J'ai une chambre pour moi toute seule en ce moment.

A : Comment vos parents ont-ils réagi quand ils ont su que vous étiez en prison ?

Y : Ils étaient choqués bien sûr. J'avais toujours de bonnes relations avec eux. De même avec le mec à cause duquel je suis là. J'ai vécu avec lui pendant 10 ans. S'il avait moins bu ... Bon, comme lui il n'a pas arrêté, moi aussi, j'ai commencé et puis tout d'un coup ça s'est passé ... (silence)

A : Et c'est quoi au juste ce que vous avez fait ?

Y : J'ai poignardé mon concubin ...

A : A part votre mère qui d'autre vient vous voir ici ?

Y : Oui, ma soeur, ma mère, mon père ne peut pas ... Je suis son chouchou et s'il me voyait ici ...

Mes beaux-parents ont aussi été choqués. Comment cela a-t-il pu se passer ? Mais bon, cela s'est passé. Je le regrette encore aujourd'hui. On pourrait toujours être ensemble. Mais sinon, je ne peux pas me plaindre.

A : Et comment vous imaginez-vous votre sortie ?

Y : Je pourrai habiter chez mes beaux-parents, donc j'aurais tout de suite un logement. Et pour mon travail, il y a certaines personnes qui m'ont dit qu'elles m'aideront, une fois que je serai sortie. Je n'ai pas peur !

A : Est-ce qu'il y a quelque chose qui a changé depuis que vous êtes ici ?

Y : Eh ... avec ma mère et ma soeur ... On est plus liées. On arrive à nous parler plus facilement qu'avant. Bien sûr avec ma belle-mère aussi je peux parler de tout. Mais avec ma mère et ma soeur, on s'entend beaucoup mieux qu'avant. En plus, elles m'aident partout où elles peuvent. Là, je n'ai pas de problème du tout.

Aujourd'hui il y a ma mère qui doit venir. Jeudi c'est ma fille qui vient. Moi personnellement, je ne peux pas me plaindre. J'ai mon travail, avec les gardiennes aussi je m'entends bien. Je trouve cela très bien.

Mais bien sûr, vous êtes pas chez vous, vous êtes emprisonné. Mais quand on ne pense pas à cela, on mène une vie "normale".

Mais jamais je ne voudrais revenir ici, ah non ... non, non. Et j'espère qu'ils vont alléger ma peine. De cette façon je pourrai sortir l'année prochaine en mars. Si j'ai de la chance ...

Il y a juste les problèmes que j'ai avec mon enfant qui me chagrinent et qui me rendent malade. Elle est devenue beaucoup plus

attachante. Elle ... normalement et psychiquement, elle est troublée. Mais il faut dire que tous, et surtout Monsieur R., m'ont beaucoup aidée.

Les problèmes que j'ai avec mon enfant me pèsent beaucoup et m'enlèvent beaucoup de courage. Le fait de ne pas pouvoir l'aider et de ne pas pouvoir être avec elle, c'est ce qu'il y a de plus dur.

A : Comment cela va-t-il se passer quand vous allez pouvoir sortir ?

Y : Ah, ma fille reviendra habiter chez moi. C'est moi qui ai eu le droit de garde après le divorce. Après, quand j'ai dû aller en prison, l'affaire est repassée devant le juge d'enfants. Là on lui a demandé à elle, et le juge a bien vu qu'il n'y avait aucune relation avec le père et donc, j'ai pu la garder. Et elle, elle tient tellement à moi. On ne dirait pas qu'elle a déjà 18 ans. Au début elle a beaucoup pleuré, maintenant elle pleure encore parfois. Bon, moi aussi je pleure, mais cela ne sert pas à grand chose.

A : Madame, je vous remercie pour cet entretien et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir.

**! *L'entretien a dû être interrompu à cause de la visite de la mère.***

### ENTRETIEN N° 3

A : Vous devez rester en prison pour combien de temps ?

Z : Ben, ma peine a été divisée en deux fois deux mois. L'année passée je suis venue deux mois et cette année je dois rester deux mois aussi. Le 13 mars je pourrai partir et alors on n'en parlera plus. Je suis donc pas restée toute une année.

A : Comment avez-vous vécu cette séparation de votre enfant ?

Z : C'est très dur. C'est plus dur pour ma fille que pour moi ... Oui.

A : Est-ce que votre enfant sait que vous êtes en prison ?

Z : Non ! Elle est encore très jeune. Elle n'a que 7 ans !

A : Comment lui avez-vous expliqué votre départ ?

Z : Et bien, je suis partie en vacances. Mais plus tard, quand elle sera plus grande, elle pourra comprendre. Je lui dirai sûrement, mais pas maintenant, maintenant c'est trop tôt. Oui ... il vaut mieux qu'elle sache.

A : Et ses copains à l'école, par exemple, ne lui demandent jamais où vous êtes ?

Z : Il n'y a personne qui sait où je suis, même pas son institutrice. Je ne l'ai même pas dit à toute la famille. Non, là il n'y a vraiment personne. Pour l'instant je ne vois aucun problème.

A : Et comment cela se passe-t-il avec votre famille ?

Z : Bon, je n'ai pas beaucoup de famille ici au Luxembourg. Il y a juste une ou deux soeurs de ma mère et avec elles je n'ai pas beaucoup de contact. Quand elles passent au magasin et que je ne suis pas là, alors ma mère leur dit "Z ne travaille pas", quand il y a quelqu'un qui appelle à la maison : "Z n'est pas là". , et quand quelqu'un dit

que ça fait longtemps qu'il ne m'a pas vu : "Z est partie en vacances".

A : Et où se trouve votre enfant ? Chez votre mère ?

Z : Ah oui ... moi aussi j'habite chez mes parents.

A : Donc votre enfant ne vient pas vous voir en prison. Est-ce qu'il y a quand même d'autres personnes qui viennent vous voir ?

Z : Oui, il y a ma mère. Bon, mon père, lui, il ne vient pas. C'est trop pour lui. Mais ma mère, ma soeur, mon frère et mon beau-frère sont venus également. Mais à part cela, il n'y a personne qui vienne.

Ma mère voulait amener la petite, mais je ne le veux pas. Non, car cela ne sert à rien. Cela fait du mal quand elle part et ... non !

A : Comment cela s'est-il passé quand vous êtes venue ici pour la première fois ?

Z : C'était dur ... oui, c'était très dur.

A : Est-ce que vous en parlez avec les autres femmes ici ?

Z : Non, non ... peut-être si je le voulais ... mais, non ... Non, je n'ai aucun contact avec les filles ici. Je sais qu'il y en a qui ont des enfants aussi, mais je ne suis pas quelqu'un qui parle beaucoup de son enfant, et les autres n'en parlent pas non plus. Et puis parmi celles qui travaillent dans la blanchisserie, je suis la seule, je crois qui ait un enfant, non, je n'en parle pas.

A : Et comment cela se passe-t-il quand vous rentrez à la maison. Quand vous revoyez votre fille ?

Z : C'est bien (elle rit).

A : Vous n'éprouvez pas le besoin de lui dire quelque chose quand même ?

Z : Non ... Si, je lui demande comment cela se passe à l'école; mais à part cela, rien.

A : Donc tout continue normalement ?

Z : Oui !! Oui !! L'année passée, je n'ai eu aucun problème. Non, non !! A part qu'elle ne voulait plus prendre le bus pour aller à l'école. Elle disait toujours : "Allez, maintenant c'est toi qui me conduis à l'école !" J'étais absente pendant un certain temps, donc elle éprouvait le besoin d'être avec moi. Elle en profitait, quoi. Après une semaine cela s'est calmé ... (rire). Ils aiment qu'on les gâte un peu. Elle aussi, elle part en vacances avec mes parents. Quand elle part en vacances, elle sait que je travaille. Elle me téléphone, oui. Bon, c'est autre chose, car elle peut m'appeler, n'est-ce-pas ? Elle sait où je suis. Quant à maintenant, moi, je ne peux jamais l'appeler et elle non plus, elle ne peut pas m'appeler. Même si elle m'écrit "Maman, appelle-moi !". Elle me met même le numéro de téléphone. Peut-être qu'elle pense que je l'ai oubliée. Je n'ai pas la permission de l'appeler. Là, il y aurait peut-être quelque chose à changer. Si on pouvait appeler les enfants une fois par semaine et leur parler à eux seuls, non pas aux amis ou aux parents, si on pouvait dire à l'enfant, surtout s'il est déjà un peu plus âgé : "Maman, va bien ... C'est beau ici ...". Vous comprenez ? C'est ce qui me manque. Là, je ne vois pas de problèmes. Je pense que si chaque mère pouvait appeler une fois par semaine ou même moins souvent, alors l'enfant saurait que sa mère ne l'oublie pas. Elle m'écrit en luxembourgeois et me dit toujours : "Quand est-ce que tu reviens ?" "Appelle-moi !" "Comment vas-tu ?" Vous voyez ? Et je pense que ce serait bien si je pouvais lui dire au téléphone : "Maman, va bien !" Mais ici, on peut seulement communiquer par lettres. L'enfant se sentirait moins seul. Il verrait que sa mère ne l'oublie pas.

Je lui écris toutes les semaines. Elle sait bien que je ne l'oublie pas, car elle connaît mon écriture, mais ce serait bien si on pouvait s'appeler !

La première fois, je lui manquais beaucoup. Mais maintenant, cela va mieux. Bon je sortirai bientôt. Alors elle demande toujours : "Quand est-ce qu'elle revient, maman ? C'est quel jour déjà ?" Ma mère me dit qu'elle ne peut pas lui dire, sinon elle ne dormirait plus (elle rit).

C'est long deux mois. En plus avant que j'aie en prison, ils étaient partis en vacances au Portugal pendant un mois. Eux, ils sont revenus un dimanche et moi, je suis partie le lundi. Donc cela va faire trois mois que l'on a eu très peu de contact.

A : Pourquoi ne voulez-vous pas dire à votre fille que vous êtes en prison ? Est-ce que vous ne pensez pas qu'après elle va vous en vouloir ?

Z : Il faut toujours regarder son propre enfant. Moi je la connais. Je vis avec elle ... et quand elle regarde la télé et qu'elle voit un film avec des prisonniers, là on leur donne une toute autre image de la prison. Vous comprenez ? Et depuis qu'elle est toute petite, dès qu'elle voit un policier, elle me dit "Maman, t'as mis ta ceinture ?" "Maman, tu conduis trop vite !" Là, il y a quelque chose qui la tracasse. Alors je me dis, si elle venait ici et qu'elle me voyait pendant une heure, ce n'est pas beaucoup. Alors elle ne pourrait pas se faire une image de l'endroit où je vis. Si elle me demandait "Maman, elle est où ta chambre ?", alors je ne pourrais pas la lui montrer et après, elle s'imaginerait quelque chose qui ne correspond pas à la réalité et c'est cela que je veux éviter. Je ne pourrais pas lui montrer ce qu'est la prison. C'est cela qui n'est pas bien, surtout à 7 ans, car elle est en train de grandir et de se développer. Elle commence à tout apprendre. Si je pouvais lui montrer tout ici, peut-être que ce serait différent.

A : Quelle a été la réaction de vos parents ?

Z : Bon ben, ils ont fini par accepter les choses. La première fois que je suis venue, c'était très pénible pour tout le monde et pour moi aussi. C'est vrai que je leur manque à la maison. Ma mère ... Bon, ma mère ferme ma chambre à clé pour que personne ne puisse entrer

pendant les deux mois que je ne suis pas là ... Ce n'est pas facile pour eux. Ils ne sont pas encore très vieux, mais je crois que s'ils étaient plus âgés, cela leur aurait coûté deux ou trois ans de leur vie.

Je dois encore ajouter une seule chose qui me préoccupe ici, c'est que je ne peux pas surveiller les devoirs à domicile de ma fille. Comme mes parents sont portugais, ils ne parlent pas l'allemand ni le luxembourgeois. Ils ne peuvent pas l'aider et il faut donc que ma soeur vienne l'aider tous les jours. C'est la seule chose qui m'inquiète, et je demande toujours à ma mère comment cela se passe à l'école. Il faut qu'elle réussisse à l'école. Heureusement, cela se passe bien. C'est surtout ça qui me fait flipper. Qu'elle puisse avoir des problèmes à l'école à cause de cette affaire.

A : Et votre mari ?

Z : Il vient chercher D. pour les week-ends. Il peut la voir deux fois par mois, comme je ne suis pas là, il vient la voir tous les week-ends. Mais il ne sait pas que je suis ici. Je ne veux pas avoir de complication. Ainsi ma fille peut continuer à vivre comme si rien ne s'était passé.

Je trouve que ce n'est pas bien de placer les enfants dans des foyers ou dans des familles d'accueil quand les parents sont en prison. C'est pas bien cela. Ah non ... si D. ... ah non, cela, je ne pourrais pas le supporter. Maintenant, ça va, car je sais qu'elle va bien, mais si je savais qu'elle aurait des problèmes à cause de cette affaire, ce serait fini... Non, alors sérieusement, je ne le supporterais pas. Je n'ai qu'elle ... Il faut que je m'en occupe bien.

A : Je vous remercie pour cet entretien et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir.

---

## VII. BIBLIOGRAPHIE

- LE CHATELIER, L., Maman est en prison,  
Fondation de France, 1987
- STANTON, A.M., When mothers go to jail,  
Lexington books, Toronto 1980
- LUNDSTROM-ROCHE, F., Women in prison,  
Holens Gards tryckeri, Edsbruck 1985
- FOUCAULT, M., Surveiller et punir - Naissance de la  
prison,  
Editions Gallimard, 1975
- ANCEL, M., Les systèmes pénitenciers en Europe  
occidentale,  
Notes et études documentaires,  
décembre 1981
- RENAUT, R., Les enfants de détenus,  
Thèse, université de Nancy, 1977
- HEMMERLIN, B., Paroles d'innocents,  
Belfond - Le Pré aux Clercs, 1992
- MICHAUD, M., Enfants, parents, prison,  
Fondation de France n° 4/1992
- RIEMANN, I., Problème des Frauenstrafvollzugs,  
in : Theorie und Praxis der sozialen  
Arbeit, n° 5/1987
- SALEWSKI, B., und  
SIMMERDINGER, R. Frauenkriminalität und straffällige  
Frauen,  
in : Theorie und Praxis der sozialen  
Arbeit, n° 4/1984
- GINSBERG, G., Des prisons et des femmes,  
Editions Ramsay, 1992